

Liste des participant(e)s

Participant(e)s		
Membres de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Prénom	Nom	Fonction
Freddy	BORREMANS	Représentant de la Communauté de communes des Premiers Sapins
Christian	BOUDAY	Conseiller général du Doubs, Président de la Commission Locale de l'Eau
Célestin	CATTANEO	Maire de Vuillafans, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau, élu du Syndicat mixte de la Loue
Eric	DURAND	Conseiller régional de Franche-Comté, vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Claude	DUSSOULLIEZ	Président de la communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon
Pierre	MAIRE	Représentant de la communauté de communes Amancey - Loue - Lison
Alain	SIRUGUE	Représentant de la communauté de communes du Larmont
Claude	THOMET	Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement Sainte Marie
Membres de la Commission Locale de l'Eau		
Collèges des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Maurice	DEMESMAY	Représentant de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Président du Syndicat mixte de la Loue
Michel	MARMET	Association Commission de Protection des Eaux (<i>encore désigné : François DEVAUX</i>)
Pierre	FEUVRIER	Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs
Robert	DROZ-BARTHELET	Vice-Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs
Jean-Louis	MARCHETTO	Comité Départemental Olympique et Sportif
Membres de la Commission Locale de l'Eau		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Cyril	GAUDOT	Direction Départementale des Territoires du Doubs
Daniel	BOUTHIAUX	Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale 25 (<i>encore désignée : Direction Régionale JSCS</i>)
Aurélie	MEHL	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Jean-Yves	OLIVIER	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté
Autres participants		
Jean-Marie	SAILLARD	Président de la communauté de communes des Hauts du Doubs
Gérard	DEQUE	Maire de Métabief
Michel	FOLTETE	Représentant de la Chambre d'Agriculture du Doubs
Didier	TOURENNE	Chambre d'Agriculture du Doubs
André	ROUSSELET	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Cyril	THEVENET	Conseil Général du Doubs
Olivier	ERARD	Conseil Général du Doubs
Damien	LAFVERGES	Bureau d'étude ABEST
Pauline	LÉPEULE	Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs

Absent(e)s ou excusé(e)s		
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Jean	BOURGEOIS	Représentant de la communauté de communes de Val de Morteau
François	BOUVERET	Maire d'Ivory
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Claude	DE MONTRICHARD	Association des propriétaires riverains de la Loue et du Lison
Membres de la Commission Locale de l'Eau Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics		
Francis	VUIBERT	Préfet du Jura
Laura	REYNAUD	Sous Préfète de Pontarlier
Johann	GRANADOS	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, délégation de Besançon
Vincent	PORTERET	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, délégation de Besançon
Autres participants		
Marc	FORET	Directeur de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs

1. Introduction

M. BOUDAY souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance. Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

- ✓ Examen d'un projet soumis à la CLE pour avis : création d'une retenue au col du Morond (communes de Jougne, Longevilles Mont d'Or, Métabief)
- ✓ Perspectives d'animation du SAGE pour 2012

Concernant le 1^{er} point à l'ordre du jour, M. BOUDAY précise que, en tant que représentant du pétitionnaire (syndicat mixte du Mont d'Or), il confie la présidence de la réunion à M. CATTANEO, vice-Président de la CLE, durant l'examen du projet de retenue.

2. Examen d'un projet soumis à la CLE pour avis : création d'une retenue au col du Morond

M. ERARD, chargé de mission au Conseil général du Doubs, et M. LAFAVERGES, du bureau d'études ABEST, présentent le projet.

Afin de stabiliser le nombre de jours skiabiles sur le domaine de Métabief-Mont d'Or, il est prévu d'augmenter la surface couverte par un réseau de neige de culture, avec la création d'une retenue au col du Morond, alimentée par un prélèvement d'eau dans le bassin versant de la Jougnena.

Me LÉPEULE présente l'analyse du projet au regard de sa compatibilité avec le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue : le projet est compatible avec le SAGE en vigueur (Cf fiche technique adressée avec l'invitation).

Questions / débat :

M. MARCHETTO demande comment a été calculé le débit moyen d'étiage de la Jougnena.

M. LAFVERGES répond que les débits moyens mensuels rapportés dans le dossier sont issus de la bibliographie existante (données de la DREAL Franche-Comté de 2000 à 2005).

M. ROUSSELET indique que, même si un débit réservé est laissé dans le cours d'eau, le projet aura potentiellement un impact sur les débits d'étiage (diminution des débits d'étiage). Il suggère que les prélèvements soient faits en dehors des périodes d'étiage du cours d'eau.

M. DURAND précise tout d'abord qu'il n'a en aucun cas cherché à contacter des élus afin d'influencer leur position sur le dossier.

Ensuite, il estime que, de façon générale, la production de neige de culture ne fait pas partie des priorités d'usage de l'eau.

Concernant l'impact sur le régime hydraulique de la Jougnena, il dit que l'analyse du ratio volumes prélevés / débits moyens mensuels ou débit moyen annuel reste insuffisante. La question de l'impact du prélèvement au regard des débits journaliers ou instantanés reste posée.

Concernant la justification météorologique du projet, un rapide bilan des précipitations de l'automne 2011 fait apparaître un net déficit par rapport aux précipitations mensuelles moyennes observées. Compte-tenu des variations naturelles de précipitations, et de l'évolution probable du climat à venir, l'impact du projet aurait dû être analysé également par rapport à des situations critiques ou exceptionnelles.

M. LAFVERGES rappelle que le dossier fait état d'un prélèvement annuel représentant 0,37% du débit moyen annuel de la Jougnena, et 13% du débit moyen d'étiage (=QMNA5), et juge l'impact faible, mais en aucun cas l'impact négligeable. Le prélèvement est fait dans un étang alimenté par le trop-plein du cours d'eau (les vannes d'alimentation de l'étang seront réglées pour maintenir un débit réservé de 0,23 l/s dans le cours d'eau). Lorsque le débit naturel sera inférieur à cette valeur, l'étang ne sera pas alimenté.

Concernant la météorologie, M. LAFVERGES indique que la conception du projet est basée sur le scénario prédictif retenu par Météo France pour l'évolution du climat.

M. DROZ-BARTHELET rappelle que le secteur Mont d'Or est confronté à des difficultés d'alimentation en eau potable. Il demande s'il a été envisagé d'élargir la fonction de la retenue, en la concevant comme un appoint potentiel pour l'alimentation en eau potable.

M. LAFVERGES répond que cette possibilité a effectivement été intégrée dans le projet : la retenue est revêtue d'une géomembrane « alimentaire », et conçue pour accueillir un éventuel équipement de potabilisation en sortie.

M. MARCHETTO demande si il est pertinent d'utiliser des données météorologiques du site des Tuffes (centre de Prémanon), et non des données locales. Il pense que la différence de localisation géographique peut induire des erreurs d'appréciation notables dans les calculs.

M. LAFVERGES répond qu'effectivement, le projet est basé sur les données existantes sur le site des Tuffes, beaucoup plus détaillées que celles existantes à la station de Métabief. Il précise qu'une marge de sécurité a été prise en compte.

M. MARMET demande si une étude des risques sismiques a été réalisée, étant donnée la localisation du projet en zone sismique modérée, et dans une zone de failles.

M. LAFVERGES répond qu'une étude sismique a été effectivement réalisée. Elle est disponible dans le dossier projet.

M. DURAND souligne qu'il n'est pas anodin de faire disparaître 4,2 ha d'espaces naturels et agricoles, et de faire un aménagement aussi conséquent pour un but économique et touristique. Par ailleurs, il demande quel est l'impact des vidanges de la retenue sur le grand étang, et quel est le niveau de qualité de l'eau rejetée.

M. LAFVERGES répond que la vidange de la retenue dans un délai court doit être envisagée uniquement en cas d'urgence. Il ajoute que le débit rejeté dans le grand étang représenterait alors 2,5% du débit de crue du ruisseau de la Grange des pauvres, ce qui est considéré comme faible.

Concernant la qualité de l'eau, M. LAFVERGES indique que des analyses physico-chimiques seront faites en sortie de la retenue. D'après l'état des lieux, l'eau du grand étang ne présente pas de problème de qualité, mais c'est plutôt à l'intérieur de la retenue que l'eau pourrait évoluer vers une dégradation. Il ajoute que, si les analyses révèlent une eau de mauvaise qualité, la production de neige de culture serait stoppée, en attendant de régler le problème par l'installation d'un système de traitement.

M. DURAND estime que l'idée de potabiliser de l'eau afin de produire de la neige de culture est complètement indécente.

M. DURAND fait remarquer que le fait de juger « positif », dans le dossier, l'impact du projet sur le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue, en raison du transfert d'eau d'un bassin extérieur jusque dans le bassin Haut-Doubs, identifié comme déficitaire, est abusif : la CLE ne se préoccupe pas uniquement de « son » bassin, sans se soucier de celui du voisin, mais promeut une gestion de l'eau durable et équilibrée, de façon générale.

M. DURAND demande si des alternatives ont été envisagées pour éviter de consommer de l'espace dans un site aussi emblématique : par exemple récupération d'eau pluviale dans les communes en contrebas...

M. LAFVERGES répond que la question s'est effectivement posée, mais qu'après examen de la faisabilité des alternatives, aucune ne semblait viable.

M. BORREMANS s'interroge sur la nécessité de construire une retenue, et sur la nécessité de la construire au sommet.

M. LAFVERGES répond que l'on a besoin d'enneiger un domaine assez vaste, et sur une période assez courte, en raison des contraintes d'exploitation. Il n'est pas envisageable de pomper le débit correspondant dans le milieu naturel (à titre d'exemple environ 400 m³/h pour la 1^{ère} campagne d'enneigement en phase 1, et 1000 m³/h en phase 2), c'est pourquoi une retenue, que l'on remplit à plus faible débit sur une plus longue période, s'avère nécessaire. Le choix du site d'implantation de la retenue au sommet découle des contraintes (place disponible suffisante, absence de risque d'une crue submergeant la retenue..).

M. DURAND fait remarquer que le remplissage de la retenue est également soumis à des contraintes multiples, d'après le dossier projet : évitement de la période de reproduction de l'avifaune, périodes d'étiage pendant lesquelles le grand étang n'est pas alimenté... Il insiste sur la nécessité d'étudier la faisabilité du projet par rapport aux périodes critiques éventuelles.

M. ROUSSELET indique qu'il est possible que d'éventuelles espèces protégées (grenouilles notamment) fréquentent la retenue. Il suggère que des précautions soient prises pour permettre la sortie des individus juvéniles de la retenue (pente et revêtement adaptés).

Avis du bureau de la CLE

M. CATTANEO demande aux personnes directement concernées par le projet (M. BOUDAY, M. ERARD, M. LAFVERGES) de quitter la salle pendant la délibération, puis fait procéder au vote. Les votants sont : Freddy BORREMANS, Célestin CATTANEO, Eric DURAND, Claude DUSSOUILLEZ (*mandat à Claude THOMET*), Pierre MAIRE, Alain SIRUGUE, Claude THOMET, Maurice DEMESMAY, Pierre FEUVRIER, Robert DROZ-BARTHELET, Jean-Louis MARCHETTO. Sur 11 voix exprimées, on compte 9 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention. 1 autre voix contre est exprimée mais ne peut être prise en compte car le représentant n'est pas désigné nommément dans l'arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE. Les représentants des services de l'Etat s'abstiennent.

Me LÉPEULE résume : l'avis du bureau de la CLE est positif ; les préconisations seront les suivantes : privilégier les périodes de hautes eaux pour le remplissage, en prévoyant un arrêt automatique du pompage en-dessous d'un certain débit d'étiage, précautions pour permettre la sortie des espèces protégées de grenouilles de la retenue (juvéniles surtout), de type pente et revêtement adaptés.

3. Perspectives pour l'animation du SAGE en 2012

Me LÉPEULE présente les perspectives pour l'animation du SAGE en 2012. Il est proposé au bureau de renforcer 3 axes : intégration du SAGE dans les PLU, communication (notamment envers les communautés de communes, création d'un outil de type « tableau de bord ».

M. BOUDAY rappelle l'importance de la prise en compte du SAGE dans les PLU, et notamment de ses préconisations pour préserver les zones humides en amont.

M. THEVENET souhaiterait que l'animation se porte également sur le terrain, à la rencontre des maîtres d'ouvrage potentiels.

M. BOUDAY demande à ce qu'une réunion en petit comité soit organisée autour de la question de l'animation pour 2012.

Il remercie le vice-Président M. CATTANEO, ainsi que les participants, et clôt la séance.

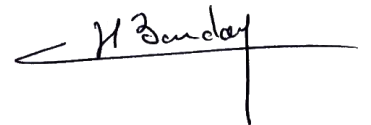
A Ornans, le 07/02/12

Le vice-Président de la CLE

Le Président de la CLE

Célestin CATTANEO

Christian BOUDAY



Annexe : avis du bureau de la CLE sur le projet de retenue au col du Morond